



Université Clermont Auvergne

Élection des représentants des personnels
AENES à la Commission Paritaire
d'Établissement - CPE



***Voter SNASUB-FSU – FNEC FP-FO le 6 avril 2017
c'est choisir des élu(e)s qui défendent vos droits individuels et
collectifs au quotidien !***

Au sein des ex UdA et UBP, dans les 3 filières (ITRF, AENES et Bibliothèques), les élus des listes SNASUB-FSU – FNEC-FP-FO agissent au sein des Commissions Paritaires d'Établissement pour plus de transparence, plus de cohérence et l'égalité de traitement dans l'étude des dossiers concernant l'évolution individuelle des carrières des agents (tableaux d'avancement, listes d'aptitude, mutations, temps partiel, détachements, etc.).

Les CPE ont une grande importance. Elles préparent les CAP académiques qui sont les instances où les élus pourront véritablement comparer l'ensemble des situations.

Contrairement aux CAP qui siègent pas corps, les CPE réunissent tous les élus d'une même filière ce qui aboutit à une surreprésentation de la hiérarchie, les catégories A jugeant les dossiers des B et C quand l'inverse n'est pas possible. Pour nous, les élus de catégorie A n'ont pas à s'inscrire dans des problématiques d'encadrement et les choix des équipes de direction auxquelles ils peuvent être associés ; en matière de gestion des carrières, ce sont les déterminants individuels, objectifs, qui seuls prévalent.

Ce que nous avons obtenu à la CPE filière AENES

Il n'est pas obligatoire d'être adjoint principal 1ère classe pour voir son dossier classé pour une promotion en SAENES.

Un agent promu par tableau d'avancement ne peut être proposé l'année suivante pour la liste d'aptitude.

Nous avons défendu aussi « l'effet mémoire », qui veut qu'un agent conserve son rang de classement lors des promotions l'année suivante.

Nous **avons fait des compte-rendus de CPE** indiquant à tous les positions que nous avons défendues.

Ce qu'il reste à améliorer ou obtenir

Parce qu'il est difficile pour les élus de CPE de juger des dossiers de collègues de leur établissement, de leur service parfois, **nous défendons l'existence et l'amélioration des barèmes pour que soient prise en compte des critères objectifs, quantifiables.** Les barèmes sont un gage de transparence et d'égalité de traitement. Lors des promotions, **c'est le critère de l'ancienneté qui doit prévaloir.**

Les postes vacants d'agents AENES **doivent être réservés pour les tableaux de mutations** des agents issus de la filière AENES.

La CPE prépare la CAPA, elle ne la remplace pas. Les avis émis en CPE n'ont pas à s'imposer aux CAP si les élus siégeant ici n'approuvent pas les classements et critères faits en CPE. C'est ici une garantie d'équité.

Comment nous y parviendrons ?

Parce que nos syndicats sont majoritaires en CAP dans l'académie de Clermont-Ferrand, **nous serons les relais efficaces de vos dossiers auprès des élus nationaux**. Nous savons mieux que quiconque les critères défendus prioritairement par nos représentants en CAPA.

Les élus du SNASUB-FSU et de la FNEC FP-FO **siégeront** pour défendre l'égalité de traitement entre tous les agents et aussi **assurer un contrôle vigilant sur la régularité et la transparence des opérations** de gestion de nos carrières par l'administration.

Nous continuerons d'agir en totale indépendance à l'égard de l'administration.

Compte tenu du décalage énorme entre le nombre de promouvables et celui des promus effectivement, nous considérons que seuls des critères objectifs et transparents permettent d'éviter le clientélisme ou le favoritisme qui se cache derrière le mot de « mérite », levier de la mise en concurrence des personnels.

Avec la création de l'UCA, nos élus agiront aussi pour :

- **défendre l'existence de la filière AENES dans le Supérieur ;**
- défendre l'emploi titulaire ;
- agir en groupes de travail et sur le terrain pour la défense individuelle et collective des personnels, en particulier améliorer nos primes et l'action sociale, conforter nos droits à congés et sur le temps de travail, etc.
- défendre les revendications collectives exprimées au plan national : pour la résorption de la précarité ; la création d'emplois statutaires ; la défense des statuts de la fonction publique ; la revalorisation du point d'indice, et contre les primes fonctionnelles et à la performance, etc.

Nous continuerons en outre à **informer les collègues de nos interventions** pour que chacun juge de l'action et des positions des uns et des autres.

Les représentants que vous élirez bénéficieront d'un réseau d'élus majoritaires en CAPA pour vous aider à faire valoir vos droits individuels et collectifs, pour vous conseiller, pour mieux vous informer.

Le 6 avril, votez et faites voter pour les candidats des listes SNASUB-FSU FNEC FP-FO